

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Document d'information : Où en êtes-vous avec les soins pharmaceutiques?* **(1997)**



Canadian Society of Hospital Pharmacists
Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux

Document d'information : Où en êtes-vous avec les soins pharmaceutiques?*

Publié par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH), Ottawa, Ontario. Édition 1997. L'utilisation de ce document a été autorisée par le Conseil de la SCPH en 1997.

Le Conseil de la SCPH a retiré ce document en mars 2015. Bien que son contenu soit considéré comme périmé, le document demeure accessible pour que les lecteurs puissent avoir accès à de l'information leur permettant de présenter des références ou de réaliser une recherche rétrospective.

Afin d'obtenir la version actuelle de ce document, veuillez consulter le site Web de la SCPH. Il est possible, cependant, qu'il n'existe pas de version récente.

Citation suggérée:

Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Document d'information : où en êtes-vous avec les soins pharmaceutiques?*. Ottawa (ON) : Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux; 1997.

© Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux 1997

Tous droits réservés. Les publications de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux peuvent être obtenues en s'adressant à:

30 impasse Concourse, unité 3
Ottawa ON K2E 7V7
Téléphone: 613.736.9733
Fax: 613.736.5660
Internet: www.cshp.ca

Une copie électronique de ce document est disponible pour usage personnel :

- pour les membres de la SCPH, sur le site web de la Société à www.cshp.ca.
- pour les non-membres de la SCPH, moyennant certains frais, en communiquant avec la directrice des publications à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute demande d'autorisation pour reproduction ou traduction des publications de la SCPH – que ce soit pour la vente ou pour une distribution non commerciale – devrait être adressée à la directrice des publications de la SCPH aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Cette publication présente le point de vue de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Elle a été approuvée après un examen minutieux des données probantes disponibles. Toutes les précautions raisonnables ont été prises par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux pour vérifier l'information contenue dans cette publication.

La Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux n'est pas un organisme de réglementation.

Cette publication est distribuée sans garanties d'aucunes sortes, qu'elles soient expresses ou tacites. Bien que l'utilisation principale de cette publication soit mentionnée à la rubrique « portée » du document, il est important de noter qu'il est de la responsabilité des utilisateurs de cette publication de juger de sa pertinence pour les besoins fixés, ceci dans le contexte de leur pratique et dans leur cadre juridique particulier. En aucun cas, la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux ou toute personne ayant pris part à l'élaboration ou à la révision de la publication ne seront tenues responsables des dommages découlant de son utilisation.

Les publications officielles de la SCPH sont sujettes à des révisions périodiques et toute suggestion d'amélioration est la bienvenue et sera transmise au comité approprié. Lorsque plus d'une version d'une publication existe, la plus récente version remplace la ou les versions précédentes. Les utilisateurs des publications de la SCPH sont avisés de vérifier sur le site Web de la Société pour obtenir la dernière version d'une publication.

Toutes les questions concernant cette publication, y compris les demandes d'interprétation, doivent être adressées à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Document d'information : Où en êtes-vous avec les soins pharmaceutiques?*

PRÉPARÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SOINS PHARMACEUTIQUES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PHARMACIENS D'HÔPITAUX.

La série de questions suivantes a été créée comme un outil d'évaluation, d'une part, de votre travail en tant que pharmacien, et d'autre part, de votre milieu de travail. La section sur l'autoévaluation devrait vous aider à identifier les éléments des soins pharmaceutiques qui constituent vos forces et ceux qui nécessitent une amélioration; ces derniers peuvent être l'objet d'un but ou d'un objectif personnel ou commun.

Pour chacune des questions, vous êtes invités à indiquer si l'énoncé décrit bien les soins pharmaceutiques que vous ou votre établissement dispensez. En répondant «oui», vous identifiez l'élément comme une force, alors qu'en répondant «non» ou «plus ou moins», vous identifiez que l'élément gagnerait à être amélioré. Trois colonnes ont été prévues pour réévaluer vos progrès dans le temps, comme à tous les six mois ou une fois par année.

ÉVALUATION D'ÉTABLISSEMENT

Remarque : Les énoncés suivants ne s'appliquent qu'à la structure administrative des services de pharmacie, qu'il y ait ou non un département de pharmacie. Si vous travaillez au sein de structures administratives interchangeables, lorsque les énoncés font référence au département de pharmacie, substituez ce dernier par l'administration de l'équipe des soins de santé.

	Date	Date	Date
1. L'établissement reconnaît les pharmaciens qui dispensent des soins directs aux patients.			
2. Il y a une volonté de la part des administrateurs de pharmacie, des pharmaciens et du personnel de soutien de dispenser des soins pharmaceutiques.			
3. Le pharmacien est reconnu comme ayant des responsabilités partagées vis-à-vis des résultats des traitements administrés aux patients.			
4. Il existe un système d'évaluation continue de la nécessité de dispenser des soins pharmaceutiques chez des patients individuels et chez des populations de patients donnés au sein de l'établissement.			
5. Le département de pharmacie ou l'équipe des soins de santé établie les priorités pour élaborer, mettre en place ou élargir la prestation des soins pharmaceutiques.			

Énoncé de mission:

La SCHP est la voix nationale des pharmaciens engagés à l'avancement de l'utilisation sécuritaire et efficace des médicaments, et des soins aux patients dans les établissements de santé.



Document d'information : Où en êtes-vous avec les soins pharmaceutiques?*

	Date	Date	Date
6. Le département de pharmacie ou l'équipe des soins de santé établie les buts et les objectifs en matière de mise en place et d'élargissement de la prestation des soins pharmaceutiques.			
7. Les soins pharmaceutiques font partie intégrante des soins aux patients et sont dispensés sur une base continue.			
8. La description de tâches des pharmaciens comprend une définition claire des responsabilités en matière de soins pharmaceutiques.			
9. L'établissement embauche et garde à son service des pharmaciens compétents dans la prestation des soins pharmaceutiques.			
10. Les évaluations du rendement comprennent une évaluation des connaissances, des habiletés et des compétences du pharmacien dans la prestation des soins pharmaceutiques.			
11. L'établissement offre des occasions de perfectionnement pour accroître les connaissances et les compétences des pharmaciens dans la prestation des soins pharmaceutiques.			
12. L'établissement accorde du temps et (ou) un soutien financier aux pharmaciens pour participer à des conférences professionnelles, suivre des cours, ou devenir membre de sociétés qui ont un lien avec la prestation des soins pharmaceutiques.			
13. L'établissement fait la promotion des soins pharmaceutiques auprès des patients, du grand public, des administrateurs en soins de santé et des autres professionnels de la santé.			
14. La qualité des soins pharmaceutiques dispensés par le personnel est évaluée conformément à une méthodologie bien définie, et les résultats communiqués aux groupes concernés au sein de l'établissement et sur une base régulière.			
15. L'administration de la pharmacie communique et collabore avec les autres administrateurs professionnels de la de santé, dans le but d'améliorer les soins pharmaceutiques dispensés aux patients.			
16. Les patients hospitalisés reçoivent des soins pharmaceutiques.			
17. Les patients en consultation externe reçoivent des soins pharmaceutiques.			
18. Les pharmaciens qui dispensent des soins pharmaceutiques sont redevables envers le patient et l'établissement.			

Document d'information : Où en êtes-vous avec les soins pharmaceutiques?*

	Date	Date	Date
19. Les interventions et les recommandations pharmacothérapeutiques sont documentées dans le dossier médical du patient.			
20. Les renseignements nécessaires sur le patient sont facilement et rapidement accessibles par le pharmacien.			
21. Les pharmaciens n'exécutent pas de tâches qui pourraient être exécutées par des techniciens ou être automatisées.			
22. L'administration de la pharmacie revoit régulièrement la valeur des tâches et des activités des pharmaciens et apporte son appui au personnel pour assurer une valeur soutenue.			
23. Une évaluation régulière est réalisée pour s'assurer que les personnes les plus compétentes s'acquittent des tâches reliées à la prestation des soins pharmaceutiques.			
24. Il y a transfert de responsabilités et communication entre le personnel soignant précédent et le nouveau personnel soignant.			
25. La priorisation des services de soins pharmaceutiques se fonde sur les besoins des patients qui ont été identifiés.			
26. De l'équipement informatique est mis à disposition pour la recherche, le stockage et le transfert d'informations pharmacothérapeutiques et d'informations sur le patient qui sont pertinentes.			
27. Les pharmaciens élaborent et réalisent des évaluations formelles sur l'usage des médicaments et des programmes d'assurance de la qualité, et incorporent les résultats au programme d'évaluation des soins aux patients de l'établissement.			
28. Les pharmaciens participent au processus de prise de décision en matière de traitements médicamenteux qui seront utilisés dans l'établissement.			
29. Les pharmaciens font des présentations, distribuent des publications et participent à des activités informatives sur des sujets liés aux médicaments auprès des patients, du grand public et des membres de l'équipe des soins de santé.			

Document d'information : Où en êtes-vous avec les soins pharmaceutiques?*

AUTO-ÉVALUATION DU PHARMACIEN

	Date	Date	Date
1. Le pharmacien établi une relation consensuelle avec le patient en matière de prestation des soins pharmaceutiques.			
2. Le pharmacien recueille, synthétise et interprète l'information sur le patient et l'information pharmacothérapeutique, pour identifier les problèmes pharmacothérapeutiques.			
3. Les problèmes pharmacothérapeutiques des patients sont définis et priorisés en se fondant sur le risque pour le patient, tout en s'assurant que les besoins les plus immédiats ont d'abord été pris en compte.			
4. Les résultats pharmacothérapeutiques et cliniques sont établis pour chacun des problèmes pharmacothérapeutiques.			
5. Des solutions de rechange pharmacothérapeutiques réalistes sont identifiées pour chacun des problèmes pharmacothérapeutiques.			
6. Un plan pharmacothérapeutique est élaboré afin de résoudre chaque problème pharmacothérapeutique.			
7. Un plan de contrôle adéquat qui ne contient que les mesures nécessaires est établi pour évaluer chacun des plans pharmacothérapeutiques.			
8. La pharmacothérapie appropriée et le plan de contrôle adéquat sont mis en œuvre de façon rapide pour chaque problème pharmacothérapeutique identifié chez un patient.			
9. Les résultats cliniques d'un patient qui ont été identifiés dans le plan pharmacothérapeutique sont évalués de façon rapide et les ajustements sont apportés au plan, au besoin.			
10. La responsabilité des soins pharmaceutiques pour chacun des patients est transférée aux pharmaciens qui prennent la relève, lorsque le pharmacien principal n'est pas disponible ou que le patient a été déplacé.			
11. L'identification des problèmes pharmacothérapeutiques, le plan pharmacothérapeutique et le plan de contrôle, la responsabilité du pharmacien et les résultats sont consignés dans les dossiers médicaux des patients, et ce, pour tous les patients.			

* Révisé par "Departmental Directions for Clinical Practice in Pharmacy, A Departmental Assessment Instrument", American Society of Health-System Pharmacists, Bethesda, Maryland.